

## **MODALITES D'INSCRIPTION**

### **Vacances :**

Les inscriptions débutent un mois avant la période.

Le retrait des dossiers se réalise en mairie ou sur le site internet de la commune ou sur [leo-ruymontceau.org](http://leo-ruymontceau.org).

Une permanence d'inscription a lieu le premier jour des inscriptions.

En cas de besoin, une liste d'attente est mise en place.

Avant la période de vacances la liste des enfants et jeunes participants est affichée en mairie.

### **Mercredis :**

La communication auprès des familles se fait en même temps que la distribution des dossiers périscolaires.

Le retrait des dossiers se réalise en mairie ou sur le site internet de la commune ou sur [leo-ruymontceau.org](http://leo-ruymontceau.org).

Le dépôt des demandes de réservation et des dossiers administratifs se déroule lors d'une permanence au bâtiment périscolaire puis en mairie. Ils sont numérotés dans l'ordre d'arrivée.

Les enfants inscrits à la période complète sont prioritaires, ainsi que les enfants en garde alternée (un mercredi sur deux à la période).

Une liste d'attente sera mise en place en cas de besoin.

Pour les enfants en garde alternée, les réservations doivent se faire par chaque parent. Un planning doit être fourni afin d'éviter les erreurs de facturation.

## **DOCUMENTS À FOURNIR :**

- ➔ Fiche d'inscription R° et V°, renseignée et signée ;
- ➔ Bulletin de réservation
- ➔ Photocopie de la page de vaccins à jour ;
- ➔ Copie Attestation d'assurance responsabilité civile ;
- ➔ Copie Attestation vitale
- ➔ Attestation de quotient familial ou dernier avis d'imposition
- ➔ justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- ➔ attestation d'aisance aquatique si l'enfant l'a obtenu. Obligatoire pour les ados.

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

### **L'accueil des vacances**

89 places petites vacances et 113 l'été dont 24 pour les -6 ans. Les inscriptions s'effectueront à la semaine.

Il est accessible prioritairement dans la limite des places :

- Aux familles résidentes sur le territoire de la commune de Ruy-Montceau.
- Aux extérieurs dans la limite des places disponibles.

### **L'accueil des mercredis**

- Il est réservé uniquement aux habitants de la commune
- Une priorité est mise en place aux inscriptions à la période complète (période entre chaque vacances)
- En cas de garde alternée, un planning sera donné par les parents automatiquement avec les inscriptions

## **GRILLE DES TARIFS**

Quotient Fam ----- TARIF	de 0 A 850 €	851€ A 1250 €	1251 € A 1850 €	1851 € ET +
Prix de journée (mercredis scolaires)	11 €	15 €	19 €	22 €
Prix de la matinée du mercredi matin (période scolaire)	5,50 €	7,50 €	9,50 €	11 €
ALSH Semaine (5j)	52.25 €	71.25 €	90.25 €	104.50 €
Supplément Veillée	5,50€	7,50€	9,50€	11€

### **MODE DE REGLEMENT :**

Différents modes de règlement sont à la disposition des familles : chèque, espèce, chèque emploi-service, chèque vacances, bon vacances (pour les séjours)

Le délai de validité d'un avoir est de cinq mois.

Des frais de toute nature occasionnée par un incident de paiement (rejet de prélèvement, chèque impayé...) sont à la charge du tireur (usager). Les frais perçus par le tiré (Léo Lagrange Centre-est) ne peuvent excéder un montant fixé par un décret.

### **SANTE**

Tout enfant participant à l'Accueil de Loisirs doit être à jour des vaccinations obligatoires.

Un certificat médical est demandé en cas de contre-indication à un vaccin.

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant.

Ne pas oublier de signaler les allergies de tout type (alimentaire, etc...) et les particularités de votre enfant (exemple : port de lentilles de contact, etc...).

En cas de soupçon de maladie infectieuse, contagieuse, microbienne ou virale, nous demandons aux parents de la signaler auprès de la direction.

Pour éviter tout risque de propagation, les enfants malades ne sont pas admis.

### **ABSENCES**

En cas d'absence merci d'avertir l'ALSH

**Vacances :** En cas de maladie, un remboursement ou un avoir de la durée de l'absence moins un jour pourra être établi uniquement si le certificat médical est remis dans les 8 jours.

**Mercredis :** un certificat médical doit être fourni dans les 48 heures. Aucun remboursement ne sera effectué. Seul un avoir pourra être réalisé.

## **ANNULATION/ MODIFICATION D'INSCRIPTION**

### **Vacances :**

Toute annulation doit être effectuée par écrit ou par mail deux semaines avant l'accueil de l'enfant sinon la ou les semaines resteront dues.

Si vous êtes amené à réaliser une modification dans la formule des semaines réservées, vous procédez alors à une annulation, puis à l'ajout de ce dont vous souhaitez. (Il est important de respecter le délai de dédit.)

### **Mercredis :**

Toute annulation doit être effectuée par écrit ou par mail avant le jeudi midi de la semaine précédente avant l'accueil de l'enfant sinon la journée restera due. La modification ne sera prise en compte qu'après validation de la directrice.

## **COMPORTEMENT / REGLES DE VIE**

L'accueil de loisirs se déroule dans un cadre laïc. Toute personne, enfant et adulte doit être respectée quel que soit son âge, son statut, son origine sociale et culturelle, son appartenance politique ou religieuse.

Incivilités, violences verbales ou physiques, non-respect des règles de fonctionnement et de sécurité entraînent systématiquement une rencontre avec les parents.

Des sanctions seront alors mises en place pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

## **EFFETS PERSONNELS**

Léo Lagrange Centre Est décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels (argent, objet de valeur, portable).

Les consoles de jeu portatives, les MP3 et les objets pouvant être dangereux ne sont pas autorisés.

Il est vivement conseillé aux familles de marquer les vêtements au nom de l'enfant.

Chaque jour les enfants doivent être équipés de vêtements et de chaussures adaptés aux activités et à la saison.

## **RESPONSABILITE**

L'enfant ne peut quitter l'accueil de loisirs uniquement en compagnie de personnes autorisées (pouvant justifier de leur identité) ou seul avec l'autorisation signée par les parents.

La participation à l'accueil de loisirs vaut acceptation du règlement intérieur

***Parents votre avis est le bienvenu n'hésitez pas à nous en faire part.***



# REGLEMENT INTERIEUR

## ACCUEIL DE LOISIRS DE RUY-MONTCEAU

77, rue de la salière

38300 RUY-MONTCEAU

06 70 61 36 60

[vanessa.magnard@leolagrange.org](mailto:vanessa.magnard@leolagrange.org)

[leo-ruymontceau.org](http://leo-ruymontceau.org)

## **PRESENTATION**

L'Accueil de Loisirs de la commune Ruy-Montceau est un site géré par l'Etablissement Régional Léo Lagrange Centre Est, 66 cours Tolstoï 69627 VILLEURBANNE cedex.

Les séjours Ados sont gérés en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement.

L'accueil du public se déroule au Pôle loisirs et restauration enfance situé aux 50, rue de la salière 38300 RUY-MONTCEAU.

### **Horaires :**

A la matinée (exclusivement les mercredis scolaires) : Accueil de 7h30 à 9H00

Départ de 11H45 à 12H30

A la journée (vacances et mercredis scolaires) : Accueil de 7h30 à 9H00

Repas

Départ du soir de 17H00 à 18H15